

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2019

* * * * *

Convocation du Conseil : 03 Juillet 2019

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Mercredi 10 Juillet 2019 à 18 Heures 30, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 Juin 2019 - Réseau d'eau communal d'eau potable : ♦ *Contrat de prestation de service* – Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : ♦ *Projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)* - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. BRUNAUD, GASNET, CHATEAU, Mme DROUILLARD, MM. CHANUDET, ISOLA, GOUNY, REINHARDT, SCHWEYER.

EXCUSES : MM. DEVOS, PETIT, Mme BOURLOT, Mme AUDOUX, M. GONZALEZ,

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019

Une observation a été formulée par Georges GOUNY concernant le suivi des dossiers : il y aurait lieu de mettre « **Commission Accueil** » au lieu de « **Commission Tourisme** ».

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RESEAU D'EAU COMMUNAL

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2019-31 en date du 17 Juin 2019 visée en Préfecture le 19 Juin 2019.

Compte tenu des changements importants au 1^{er} Janvier 2020 en matière de compétence sur la gestion de l'Eau Potable d'une part et pour valider sur une durée minimale l'organisation locale qui donne entière satisfaction d'autre part, le Conseil Municipal a souhaité que soit anticipé le renouvellement du contrat de prestation de service.

Rappelant que ce contrat avait récemment été prorogé d'un an jusqu'au 31 Décembre 2019 avec la Société SAUR en raison des travaux de construction de l'unité de neutralisation, Monsieur le Maire présente la nouvelle offre de cette société.

Il précise que, seule cette entreprise a été consultée car le marché est inférieur au seuil de publicité, de mise en concurrence et de dématérialisation de l'offre fixée à 25 000 € H.T, et que par ailleurs la Société SAUR a bien rempli les missions qui lui étaient confiées dans le cadre des précédentes conventions.

La proposition de contrat présentée, qui intègre désormais la gestion de l'unité de neutralisation, fait état d'une rémunération forfaitaire annuelle de 21 000 € H.T, non compris la fourniture des produits de traitement.

Après analyse de l'ensemble des conditions techniques et financières,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

RETIENT la proposition de la Société SAUR.

AUTORISE Mr le Maire à signer une nouvelle convention établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Octobre 2019.

<p align="center">COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET : TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD)</p>

Mr le Maire informe le Conseil de la démarche de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche de se lancer dans l'expérimentation du projet national Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Une réunion d'information a eu lieu et un questionnaire a été transmis aux collectivités afin de savoir si elles souhaitent faire partie de cette expérimentation.

Mr le Maire donne lecture du projet de délibération qui est soumis ainsi que les différents points figurants au projet de charte d'engagement.

Après discussion, le Conseil tout en reconnaissant l'intérêt de cette démarche, ne souhaite pas se positionner aujourd'hui pour le compte des nouveaux élus qui seront en place en Mars prochain, compte tenu des engagements forts à prendre pour adhérer à cette expérimentation,

<p align="center">SUIVI DES DOSSIERS</p>

◆ **ANIMATION :**

Christine DROUILLARD fait le point sur le projet d'exposition et de concert prévu fin Octobre.

Une démarche est en cours pour obtenir la participation de France Bleu Creuse.

Gilles SCHWEYER reprendra contact avec le groupe « La Chapelle Harmonique » pour finaliser la communication pour le concert du 06 Août.

◆ **ECOLE :**

Mr le Maire commente brièvement le compte rendu du dernier Conseil d'Ecole et notamment l'évolution des effectifs.

Suite à un appel téléphonique d'un habitant de SAINT FIEL, il semblerait que la construction d'un groupe scolaire dans cette commune soit argumentée notamment par le transfert des élèves de Glénic et de Jouillat. Aucune information n'a été communiquée à ce jour par l'Inspection Académique. Le Conseil Municipal, si cette info est avérée, est pour le moins surpris que de tels propos aient pu être tenus par des élus de SAINT FIEL.

◆ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET :**

Eau/Assainissement collectif : Mr le Maire fait le point sur le dossier transfert de compétences Eau/Assainissement dont le planning prévisionnel est susceptible d'évoluer. Il informe le Conseil des études en cours pour déterminer le type d'organisation qui sera retenu.

Projet éolien : Mr le Maire informe le Conseil qu'une charte devrait être établie pour une meilleure coordination des projets sur le territoire.

AFFAIRES DIVERSES

◆ Mr le Maire informe le Conseil d'une nouvelle demande de l'association des paralysés concernant l'accès à l'aire de loisirs et au viaduc. Des travaux d'aménagement seront réalisés à l'automne pour l'accès à la passerelle.

◆ Georges GOUNY fait le compte rendu de la dernière réunion de la Commission accueil.

◆ Georges REINHARDT fait le point sur le déploiement de la fibre. Glénic devrait être équipé en 2020.

Il fait état de la satisfaction des participants au voyage des aînés.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 09 Septembre à 18 H 30.

Le Maire,

Les Conseillers,